

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
RELATIVE A UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

ENGAGEMENT « SOLIDITE » DU MAITRE D'OUVRAGE

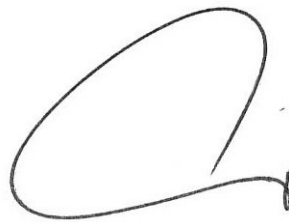
Etabli en application des dispositions de l'Art. 45 du décret n°95-260 du 8 mars 1995

LOT 2

ILLOT 1 : CONSTRUCTION D'UN PARKING SILO

Je soussigné Monsieur **Julien RIDON**, représentant la **SCCV Fontainebleau Subsistances**, m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1er du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité, lors de la réalisation des travaux relatifs au projet de **construction d'un PARKING SILO (Lot 2 : Ilot I)**.

Fait à **PARIS**
Avril 2021



Julien RIDON
Représentant de la
SCCV FONTAINEBLEAU SUBSISTANCES